

de paix de Sa Majesté pour le dit district de  
et que le dit A. B. était (sobre ou non, suivant le cas) lorsqu'il a  
été confié à ma garde.

P. K.,  
Gardien de la maison de correction,  
à

A R. W., écuyer, shérif du district de :

Attendu que W. T., constable du district de  
m'a remis à moi, J. P., un des juges de paix de Sa Majesté  
dans et pour le dit district de , le reçu ci-dessus de  
P. K., gardien de la maison de correction à :  
Et attendu qu'en conformité du statut fait et pourvu en pareil  
cas, j'ai constaté que la somme qui doit être payée au dit  
W. T. pour avoir arrêté et conduit le dit A. B., de ,  
dans le district de , à la dite maison de  
correction, est de , et que les frais raisonnables  
du dit W. T. pour retourner, se monteront en outre à une  
somme de , formant ensemble la somme  
de : En conséquence, les présentes sont  
pour vous enjoindre, comme shérif du dit district de  
de payer au dit W. T. la dite somme de ,  
en conformité du statut fait et pourvu en pareil cas, et le pré-  
sent ordre sera pour vous une autorisation suffisante de faire le  
dit paiement.

Donné sous mon seing, ce jour de ,  
mil huit cent

J. P.

Reçu le jour de mil huit cent , du shérif  
pour le district de la somme de ,  
étant le montant de l'ordre ci-dessus.

W. T.

£ s. d.